

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 58 [i.e. 59-61] (1988-1990)

Heft: 5: Colloque 1988 de la Commission sociale de l'ADIJ : l'adoption d'enfants étrangers par des couples suisses

Artikel: De 1946 à nos jours : l'adoption en mutation

Autor: Favre, Madeleine

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824338>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

De 1946 à nos jours :

L'adoption en mutation

Par Madeleine FAVRE, animatrice du Bureau genevois d'adoption

Parler d'adoption est très embarrassant, car tant de facteurs sont en cause qu'il est difficile d'en parler brièvement.

Le bureau d'adoption de Genève a été fondé en 1946, pour trouver des familles à des enfants qui étaient restés en Suisse pendant la guerre et dont les parents avaient disparu. A cette époque il était difficile de trouver des parents désirant adopter.

Ensuite, nous avons dû nous occuper de plusieurs bébés dont les mères étaient trop jeunes pour élever leur enfant (résultats de la libération sexuelle).

Le problème des filières

Actuellement presque tous les enfants adoptables proviennent d'autres continents. Nous informons les parents qui le désirent des formalités à remplir et leur donnons des adresses de bureaux gouvernementaux.

Nous avertissons également les parents des problèmes qui pourront se poser sur place pendant les formalités d'adoption dans le pays et aussi de ceux qui peuvent découler d'une adoption en général, et plus particulièrement d'une adoption interraciale.

Nous nous efforçons d'entretenir de bons rapports avec les adoptants, afin de pouvoir les aider par la suite si ils éprouvent des difficultés. En général, nous assumons les tutelles des enfants confiés en vue d'adoption, ce qui nous permet de les suivre, souvent au-delà des deux ans du délai légal.

Nous ne savons pas quelle va être l'évolution de l'adoption pendant les années à venir et pensons que de nouvelles lois restrictives ne serviront qu'à créer de mauvaises filières, comme celles que décrit « Terre des hommes » dans un récent rapport.

M. F.